



Lettre d'informations

N°17 - Mars 2011

Relais Parents Assistants Maternels

Dans ce numéro, alors que le soleil pointe tout juste le bout de son nez, nous vous invitons à prendre l'air !

Le printemps sera là dans 2 petites semaines, Pâques suivra... et nous pensons déjà aux activités extérieures ! Alors, nous attendons vos propositions ... elles seront les bienvenues pour étoffer notre programme !

C'est aussi le moment de réfléchir à votre parcours professionnel : partir en formation ? à quoi ça sert ? Pourquoi le faire ? Comment ? Vous aurez l'occasion d'en échanger lors d'une soirée d'information sur ce thème : retenez la date du 29 Mars !

Enfin, suite à l'inauguration de la première « MAM » des Côtes d'Armor, nous vous donnerons quelques informations sur ce que sont ces « maisons d'assistants maternels ».

Annie NICOLAS, Ingrid LEFORT

Infos - Infos - Infos - Infos - Infos - Infos - Infos - Infos - Infos

Stagiaire :

Le Relais Parents Assistants Maternels accueille Sophie PERQUIS, stagiaire en première année de formation d'éducateur de jeunes enfants. Elle sera présente au relais du 28 février au 18 mars, du 28 mars au 15 avril et du 02 au 13 mai.

SST (sauveteur secouriste du travail) :

Nous vous proposons d'organiser une (ou des) séance(s) de recyclage de formation SST. Cette formation serait susceptible d'entrer dans le cadre du DIF (nous vous en disons quelques mots en pages 2), et donc d'être financée par ce biais.

Par conséquent, nous avons donc besoin de connaître le nombre d'assistants maternels intéressés.

Si vous n'avez pas le SST et que vous souhaitez le passer, ou remettre à niveau le PSC 1, n'hésitez pas à nous en faire part également. Nous étudierons alors la possibilité d'organiser ces formations.

R.P.A.M.
Communauté de Communes de Dinan
34 Rue Bertrand Robidou
22106 DINAN
02-96-87-52-78
06-61-12-61-99
rpam@cc-codi.fr
www.codi.fr

Réponse souhaitée avant le 8 Avril.

Maisons d'Assistants Maternels

Principe :

- Des assistants maternels peuvent décider de se regrouper afin d'exercer leur profession ensemble au sein d'une maison d'assistants maternels ;
- Le regroupement est au maximum de 4 assistants maternels ;
- Les enfants sont accueillis non plus au domicile respectif de chaque assistant maternel, mais au sein de ces maisons ;
- Les employeurs restent les parents des enfants confiés.

Agrément :

- La personne qui n'est pas agréée doit demander son agrément auprès du président du Conseil Général dans lequel se trouve la MAM ;
- L'assistant maternel déjà agréé doit demander la modification de son agrément en précisant le nombre d'enfant qu'il souhaite accueillir à la MAM ;
- L'agrément fixe le nombre et l'âge des enfants que l'assistant maternel pourra accueillir simultanément au sein de la MAM (maximum 4 enfants par assistants maternels).

Conditions d'emploi :

- Les assistants maternels et leurs employeurs fonctionnant en maison d'assistants maternels ont les mêmes droits, les mêmes avantages et les mêmes devoirs que dans le cas de l'accueil à domicile.
- Les parents peuvent autoriser leur assistant maternel à déléguer l'accueil de leur enfant à un ou plusieurs assistants maternels de la MAM. Cependant, chaque parent reste uniquement l'employeur de l'assistant maternel avec lequel il a signé un contrat.
- La délégation d'accueil ne fait l'objet d'aucune rémunération.
- La délégation ne doit pas aboutir à ce qu'un assistant maternel accueille un nombre d'enfant supérieur à celui prévu par son agrément.
- Le parent qui emploie un assistant maternel exerçant en MAM continue de percevoir le complément de libre choix de mode de garde.

Qu'est ce que le D.I.F. (Droit Individuel à la Formation) ?

C'est un quota d'heures de formation attribué tous les ans si vous êtes agréé par le Conseil Général et si vous justifiez d'une activité effective en tant qu'assistant maternel depuis un an minimum (c'est-à-dire accueillir au moins un enfant).

Ce capital est égal à 24 heures par an, cumulables pendant 5 ans soit 120 heures maximum. Les 24 heures annuelles sont acquises quel que soit le nombre de vos employeurs ou des enfants accueillis. La durée de l'accueil n'a pas d'importance.

Le relais parents assistants maternels organise une réunion d'information le **mardi 29 mars à 20h30 (salle Beaumanoir à Dinan)**. Il vous sera possible de poser toutes vos questions sur vos droits à la formation et sur l'organisation du départ en formation.

Comptines et livres de Pâques

Idées pique-niques

Suite à la réunion de concertation de janvier qui a permis de connaître vos attentes, nous avons retenu l'idée de se retrouver autour d'un pique-nique après certains espaces jeux ou animations d'été.

Vous pouvez nous transmettre vos idées de menus, d'astuces pratiques que nous diffuserons dans la prochaine lettre d'info

Merci !

Lapin Pistache

Petit lapin pistache
Petit lapin cache-cache
Il jongle avec des œufs
C'est un jeu périlleux !

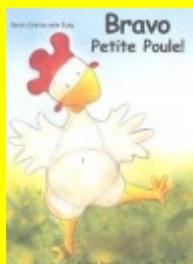
Petit Lapin Pistache
Petit lapin cache-cache
Il jongle avec des œufs
C'est un jeu délicieux !

Jeu de doigt

La petite poule a fait son œuf ici.
Celui-là est allé au bois
Celui-là a trouvé l'œuf
Celui-là l'a fait cuire
Celui-là l'a mangé
et le pauvre petit qui n'a rien eu,
lèche le plat, petit,
lèche le plat !

Bravo Petite Poule !

Le lapin demande à la petite poule de lui pondre un œuf, mais celle-ci est bien trop jeune pour le faire. Aussi, tous deux s'en vont demander à tous les animaux, les uns après les autres, de leur pondre un œuf. Bien sûr, la vache donne du lait, le mouton de la laine, mais aucun ne sait pondre un œuf, quant au loup... Qui aurait imaginé qu'il mènerait la petite poule à la meilleure solution ? Mais au fait, pourquoi donc le lapin veut-il un œuf ?



Auteur : Sarah-Emmanuelle BURQ
Edition : Nord-Sud

Idées d'animations d'été

L'été dernier le R.P.A.M. a mis en place pour la première fois des animations. Face au succès et aux retours positifs, nous souhaitons réitérer cette expérience.

Vous connaissez peut-être des lieux que nous n'avons pas encore explorés ?

Vous avez des envies de thèmes d'animations ?

Faites nous part de vos idées, de vos suggestions et de votre connaissance du territoire.

Merci,

« Ca s'est passé par ici ... »



La réunion du 22 mars dernier sur l'aménagement de l'espace pour les enfants de moins de 3 ans, animée par Laurette DETRY, a donné lieu à de nombreux échanges et à de nombreux questionnements professionnels.

Nous vous remercions pour votre participation active lors de cette soirée.



Son compte-rendu est disponible sur le site : www.codi.fr, ou au relais.

RECHERCHE :

La Cité des Métiers des Côtes d'Armor recherche un assistant maternel pour participer à une journée d'information sur les métiers de la petite enfance le **mercredi 8 juin 2011**, de 14H à 17H, à la Cité des Métiers de Ploufragan.

L'assistant maternel sera aux côtés d'autres professionnels de la petite enfance.

Contact : Florence LE COZ, conseillère à la vie professionnelle : 02-96-76-51-51, f.lecoz@citedesmetiers22.fr

« Ca se passera par là... » :

Réunion sur le DIF :

Le relais parents assistants maternels en collaboration avec l'IFEF (institut FEPEM de l'emploi familial) organise une réunion pour les assistants maternels et les employeurs.

Mardi 29 mars

A 20h30

Salle Beaumanoir à Dinan

Groupe d'échange :

« Comment parler d'amour et de sexualité à nos enfants ? »

Mardi 5 avril 2011 au Centre Social de Dinan, Rue Gambetta

De 9h30 à 11h30 et de 20h30 à 22h30

« Organisé par le Collectif Accompagner la Parentalité à Dinan »